

À UNE SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE TENUE À LA SALLE GILLES-MOREAU LE LUNDI 7 FÉVRIER 2011 À 19:30 HEURES,

Sont présents : Les conseillers, messieurs Réjean Beaulieu, David Guimont, Vincent More et Stéphane Fraser. La conseillère, madame Jacqueline Poirier.

Est absent : Le conseiller, monsieur Michel Goulet.

FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR LOUIS VADEBONCOEUR, MAIRE.

1. Ouverture de la séance et déclaration des élus

La séance est ouverte à 19h30.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller, monsieur Réjean Beaulieu et appuyé par le conseiller, monsieur Stéphane Fraser :

2011-02-876

QUE ce conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS.

3. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 janvier 2011

Il est proposé par la conseillère, madame Jacqueline Poirier et appuyé par le conseiller, monsieur David Guimont :

2011-02-877

QUE ce conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS.

Il est proposé par le conseiller, monsieur Vincent More et appuyé par le conseiller, monsieur Stéphane Fraser :

QUE ce conseil adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 janvier 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS.

4. Information du maire

Le maire informe les gens sur les rencontres du mois de janvier dont il a assisté : MRC, CLD. Rencontre le 7 mars à 18h30 avant la réunion de conseil pour les changements de taxation.

5. Information des conseillers

Madame Jacqueline Poirier informe sur les démarches de la politique familiale. Monsieur Vincent More informe sur la Corporation de développement et Monsieur David Guimont sur le comité d'érosion.

6. Information de la directrice générale

Aucune information de donnée.

ADMINISTRATION

7. Avis de motion pour le règlement sur le taux de taxation (#2011-01-304)

La conseillère, madame Jacqueline Poirier donne un avis de motion pour adoption lors d'une prochaine séance du règlement #2011-02-305 concernant les taux de taxation.

8. Résolution concernant le paiement de l'eau potable fournie par la Ville de Rivière-du-Loup

2011-02-878

CONSIDÉRANT QUE depuis le 1^{er} juillet 2010, la Municipalité a commencé à exploiter l'aqueduc municipal desservant le secteur du Parc de l'Amitié alimenté en eau par la Ville de Rivière-du-Loup.

CONSIDÉRANT QU'une lecture du compteur pour la période du 1^{er} juillet 2010 au 31 décembre 2010 révèle une consommation de 5 508 mètres cubes;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a pas d'entente sur le prix de l'eau fournie par la Ville et que la Municipalité a demandé à la Commission municipale d'en fixer le taux;

CONSIDÉRANT QUE dans l'intervalle, la Municipalité accepte, sous toutes réserves de ses droits, de payer à la Ville le même tarif que celui réclamé du propriétaire de l'ancien réseau d'aqueduc privé, soit 0,75\$ par mètre cube mesuré au compteur.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, monsieur Vincent More et appuyé par la conseillère, madame Jacqueline Poirier :

QUE sous réserve de l'établissement par la Commission municipale du taux de vente d'eau, la Municipalité de Notre-Dame-du-Portage paie à la Ville de Rivière-du-Loup la somme de 4 131.00\$ pour la période comprise entre le 1^{er} juillet 2010, et le 31 décembre 2010 soit 5 508 m³ au taux de 0,75\$ du mètre cube;

QUE pour l'année 2011 le même calcul et le même tarif sera utilisé jusqu'à la décision de la Commission municipale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

9. Résolution désapprouvant le règlement numéro 1712 de la Ville de Rivière-du-Loup qui décrète l'annexion d'une partie du territoire de la Municipalité de Notre-Dame-du-Portage

2011-02-879

CONSIDÉRANT QUE le 14 janvier 2011, la Ville de Rivière-du-Loup a signifié son règlement numéro 1712 adopté le 20 décembre 2010, décrétant l'annexion d'une partie du territoire de la Municipalité de Notre-Dame-du-Portage, à savoir partie des lots 1, 2 et 3 du cadastre de la Paroisse de Notre-Dame-du-Portage, couvrant une superficie de 0,35 km² occupée par le Club de golf de Rivière-du-Loup Inc.;

CONSIDÉRANT QUE le chalet du Club est alimenté du 1^{er} mai au 31 octobre par des installations temporaires, à partir d'une borne fontaine du réseau d'aqueduc de Rivière-du-Loup;

CONSIDÉRANT QUE depuis le 1^{er} juillet 2010, le réseau d'aqueduc municipal de Notre-Dame-du-Portage dessert le secteur du Parc de l'Amitié, dont le Club de golf;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a entrepris de raccorder le chalet du Club de golf situé sur son territoire dès la saison 2011;

CONSIDÉRANT QUE depuis 2009, la Ville a menacé le Club de golf de mettre fin à son approvisionnement en eau potable à moins que cet organisme ne sollicite l'annexion;

CONSIDÉRANT QUE lors des négociations portant sur l'entente intermunicipale de desserte en eau potable, la Ville a voulu empêcher Notre-Dame-du-Portage de procéder au raccordement du Club de golf afin de réussir l'annexion projetée;

CONSIDÉRANT QUE lors de ces négociations, la Ville a même demandé que "les taxes municipales versées par la Corporation de l'aéroport de Rivière-du-Loup et par les locataires et utilisateurs de l'aéroport et différents propriétaires de hangars et utilisateurs de l'aéroport de Rivière-du-Loup" lui soient remboursées;

CONSIDÉRANT QU'à défaut d'entente sur le prix de l'eau, la Municipalité a demandé à la Commission municipale d'en fixer le taux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, monsieur Vincent More et appuyé par la conseillère, madame Jacqueline Poirier :

QUE la Municipalité de Notre-Dame-du-Portage désapprouve le règlement numéro 1712 de la Ville de Rivière-du-Loup décrétant l'annexion d'une partie de son territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

10. Offre de service pour plan et devis – conduite d'approvisionnement en eau du golf

2011-02-880

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Notre-Dame-du-Portage veut desservir le Club de golf de Rivière-du-Loup en eau potable;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Notre-Dame-du-Portage a demandé au ministère des Transports la permission de passer une conduite sous la route 132;

CONSIDÉRANT que le MTQ demande de passer la conduite par forage directionnel sous la route 132 au niveau du la rue du Parc de l'Amitié;

CONSIDÉRANT QUE selon le Code municipal une Municipalité peut de gré à gré donner un contrat lorsque le montant est inférieur à 25 000\$;

CONSIDÉRANT QUE nous avons demandé à Roche une soumission pour des plans et devis pour une traverse sous la route 132 et le ruisseau pour desservir le Club de golf;

CONSIDÉRANT que nous avons reçu un prix de 4 800\$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, monsieur Stéphane Fraser et appuyé par le conseiller, monsieur David Guimont :

QUE le conseil municipal accepte l'offre de Roche ltée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

11. Érosion des berges - suivi

Le maire, monsieur Vadeboncoeur, fait un suivi des travaux qui se sont fait sur la route du Fleuve suite aux grandes marées de décembre 2010. Le coût net des travaux est de 104 026.71\$.

12. Résolution pour la révision salariale

2011-02-881

CONSIDÉRANT QUE lors du budget 2011 les révisions salariales ont été remises en février;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, monsieur Vincent More et appuyé par le conseiller, monsieur David Guimont :

QUE ce conseil autorise une augmentation de salaire aux employés permanents de 2% et au personnel cadre de 3%.

QUE l'ajustement salarial de la directrice générale soit ajusté tel que son contrat de travail le décrit soit 10% du plus haut salaire de base payé par la municipalité et d'y majorer ce pourcentage de 1%.

QUE les augmentations sont rétroactives au 1^{er} janvier 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

2011-02-882

CONSIDÉRANT QUE les employés ont demandé à ce que les augmentations de salaires soient fixées pour 3 ans;

CONSIDÉRANT QUE la politique salariale sera révisée en 2011;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère, madame Jacqueline Poirier et le conseiller David Guimont;

QUE le conseil en 2011 lors de la préparation du budget de 2012 prenne une position pour que les conditions de travail au niveau salarial soient fixées pour 3 ans soit 2012-2013 et 2014 et qu'en juin 2011 la politique salariale soit adoptée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

- 2011-02-883** **13. Emploi d'été Canada 2011**
Il est proposé par le conseiller, monsieur Réjean Beaulieu et appuyé par le conseiller, monsieur David Guimont :
- D'autoriser la directrice générale, Annie Lemieux, à présenter une demande de subvention dans le cadre du Programme Emploi d'été Canada 2011. Le conseil s'engage à prendre la responsabilité des personnes embauchées dans le cadre de ce projet.
- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.
-
- 2011-02-884** **14. Programme d'accompagnement en loisirs**
CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Notre-Dame-du-Portage désire obtenir une aide financière dans le cadre du Programme d'accompagnement en loisirs;
- CONSIDÉRANT QUE ce programme permettra à des enfants souffrant d'une incapacité physique ou intellectuelle de participer aux activités du terrain de jeux;
- EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, monsieur David Guimont et appuyé par le conseiller, monsieur Réjean Beaulieu :
- D'adresser une demande d'aide financière à l'Association régionale pour personnes handicapées de l'est du Québec afin de permettre l'accessibilité au terrain de jeux aux enfants ayant une déficience et qui ont besoin d'un encadrement spécial pour participer aux différentes activités.
- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.
-
- 2011-02-885** **15. Résolution pour le renouvellement à la CDC du KRTB pour les services de l'agent de développement rural**
CONSIDÉRANT QUE le contrat de l'agent de développement pour l'année 2011 doit être renouvelé en début d'année;
- EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère, madame Jacqueline Poirier et appuyé par le conseiller, monsieur David Guimont :
- QUE le conseil autorise le maire à signer le protocole de la CDC et à payer le montant de 5 500.00\$ pour l'année 2011 pour la présence de 2 jours semaine de l'agent de développement rural.
- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.
-
- 2011-02-886** **16. Résolution pour l'offre de service de Ruralys**
CONSIDÉRANT le dépôt du projet de Loi sur le Patrimoine culturel;
- CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Notre-Dame-du-Portage veut bonifier son règlement sur le PIIA afin de tenir compte de la préservation du paysage;
- CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire identifier les paysages les plus significatifs dans le but de les préserver;
- EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseil de demander les services de la firme Ruralys pour compléter la caractérisation et l'évaluation de ses paysages, de recenser les percées visuelles et les points de vue, d'identifier les paysages porteurs et d'émettre des recommandations pour la gestion de ces paysages.
- D'accepter l'offre du 10 janvier 2011 au montant de 4 429.00\$ plus taxes applicables.
- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

17. Rapport des activités du conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'incendie Kamloup

Le maire, monsieur Louis Vadeboncoeur fait état de la dernière rencontre du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de protection contre l'incendie KAMLOUP.

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

18. Recommandation du CCU au conseil municipal

2011-02-887

PIIA 516, route du Fleuve

CONSIDÉRANT QUE l'inspecteur municipal a reçu une demande de permis d'enseigne pour un bâtiment situé sur la route du Fleuve;

CONSIDÉRANT QUE ce secteur est soumis au règlement PIIA et que la demande de permis doit passer au Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le CCU a étudié la demande telle que dictée par le règlement du PIIA ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil sous la recommandation du CCU avait demandé au propriétaire de lui fournir le support de leur enseigne qui faisait l'objet d'une demande de PIIA;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires proposent 3 styles;

CONSIDÉRANT QUE le projet rejoint les objectifs du règlement PIIA;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, monsieur Vincent More et appuyé par le conseiller, monsieur Stéphane Fraser :

QUE le conseil municipal accepte la demande de permis et conseille au propriétaire de prendre le 3^e support tel que proposé par le CCU sur la feuille fournie par le propriétaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

2011-02-888

Dérogation mineure

CONSIDÉRANT QUE le CCU a reçu une demande de dérogation mineure de monsieur Frédérick Lavoie;

CONSIDÉRANT QUE cette demande de dérogation mineure concerne une propriété connue et identifiée comme étant le lot 115-p du cadastre de Notre-Dame-du-Portage division Témiscouata;

CONSIDÉRANT QUE cette demande de dérogation mineure vise à rendre conforme l'implantation d'un bâtiment complémentaire et porte sur la hauteur ainsi que sur la superficie de celui-ci ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande vise une dérogation à l'article 7.2.2.1 intitulé « Normes d'implantations particulières lorsque le bâtiment complémentaire isolé est un cabanon et ou un garage privé » et 7.2.2.3 intitulé « Autres cas d'exceptions » du règlement de zonage #90-06-127 de la municipalité de Notre-Dame-du-Portage;

CONSIDÉRANT QUE le CCU a fait une recommandation favorable au conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, monsieur Réjean Beaulieu et appuyé par la conseillère, madame Jacqueline Poirier :

QUE le conseil accepte la dérogation mineure et que le permis #2011-5418 soit émis par l'inspecteur municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

2011-02-889

PIIA 727, route du Fleuve

CONSIDÉRANT QUE l'inspecteur municipal a reçu une demande de permis pour un aménagement de terrain situé sur la route du Fleuve;

CONSIDÉRANT QUE ce secteur est soumis au règlement PIIA et que la demande de permis doit passer au Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le CCU a étudié la demande #2010-5404 telle que dictée par le règlement du PIIA;

CONSIDÉRANT QUE la demande consiste à abattre des arbres dangereux, remplacer une haie dans la cour avant et nettoyage du talus cour arrière;

CONSIDÉRANT QUE le projet rejoint les objectifs du règlement PIIA;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, monsieur Réjean Beaulieu et appuyé par la conseillère, madame Jacqueline Poirier :

QUE le conseil accepte la demande de permis #2010-5404.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

LOISIRS ET CULTURE

19. Rapport du mois de janvier en loisirs

Un état du rapport du coordonnateur aux loisirs, Keven Lagacé concernant ses tâches et activités du mois de janvier a été donné.

APPROBATION DES COMPTES À PAYER

20. Approbation des autorisations de dépenses

2011-02-890

Il est proposé par le conseiller, monsieur Vincent More et appuyé par le conseiller, monsieur Stéphane Fraser :

QUE toutes les demandes d'autorisations de dépenses présentées dans le tableau intitulé «Demandes d'autorisations de dépenses – février 2011» et totalisant un montant de 13 884.20\$ soient acceptées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

21. Approbation des comptes à payer

2011-02-891

Il est proposé par le conseiller, monsieur Réjean Beaulieu et appuyé par le conseiller, monsieur Vincent More :

QUE tous les comptes et salaires mentionnés dans la liste du mois de janvier 2011 soient approuvés et payés et que le maire, monsieur Louis Vadeboncoeur et la directrice générale, madame Annie Lemieux, soient autorisés à certifier à cette fin ladite liste au montant de 188 809.72\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

22. Période de questions

Des citoyens adressent des questions au conseil municipal.

23. Levée de l'assemblée

Sur la proposition du conseiller, monsieur David Guimont la séance est levée à 21h00.

Le maire,

La directrice générale,

Louis Vadeboncoeur

Annie Lemieux, g.m.a.